

Adresse de toutes correspondances

AARCA

6 Route du Petit Chaillot
45530 VITRY-AUX-LOGES

info@aarca74.com

☎ : 02.38.59.49.83

Siège social : BAKOUA A
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

A.A.R.C.A.

Pour les adhésions : adhesion@aarca74.com

INTERNET: www.aarca74.com/

Bulletin 2018-4
SPÉCIAL Assemblée générale

L'automne à la Chapelle

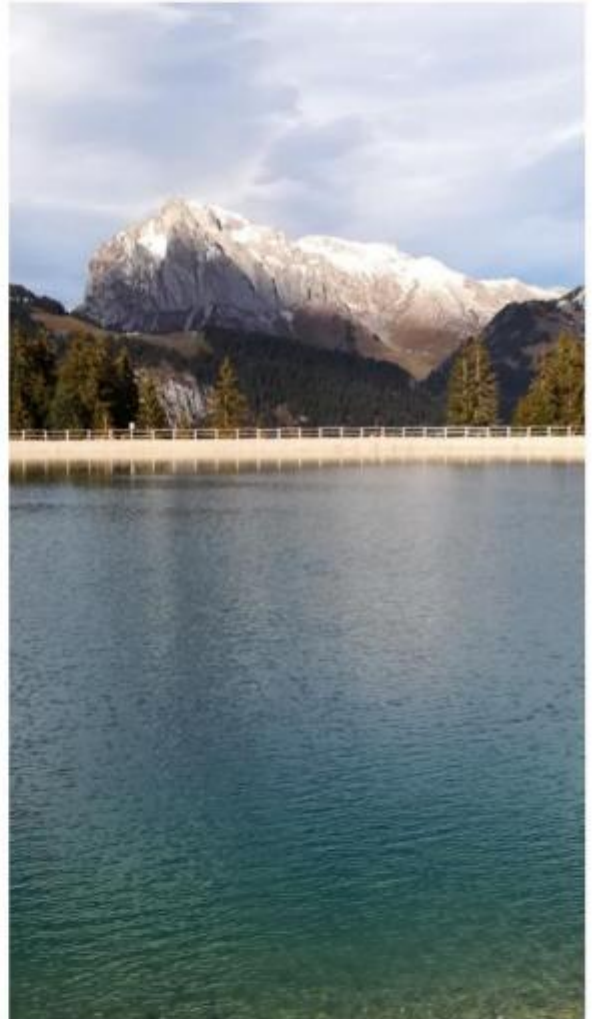
Il aura été marqué par une forte sécheresse avec bon nombre de torrents à sec, des lacs et la Dranse à un niveau historiquement bas, ce qui n'est pas sans poser de problèmes pour la faune et la flore avec une sensibilité aux pollutions très accrue.



Novembre à la Chapelle, déjà l'hiver mais encore l'été. Beaucoup de commerces fermés, merci à ceux qui restent ouverts pour les résidents qui viennent faire un petit tour.



La retenue collinaire du Crêt-Béni est presque remplie, mais se remplira-t-elle encore cet hiver après l'utilisation du stock ?



Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'enquête publique pour le Plan Local d'Urbanisme de la Chapelle d'Abondance s'est déroulée du 20 août au 21 septembre. L'AARCA, en tant qu'association agréée, a émis un avis globalement favorable avec des réserves sur l'absence de zone nouvelle d'implantation des entreprises artisanales, le risque de complication dans l'avenir pour le passage des pistes piétonnes et de ski nordique dans les zones urbanisées et le devenir de la zone de dépôts de matériaux de la Pesse que les services de l'État semblaient vouloir entériner.

Nous n'avons pas d'information sur les commentaires du commissaire enquêteur mais nous en aurons sans doute pour l'assemblée générale du 28 décembre.

La mise en place du tri sélectif



Les derniers points de collecte doivent être en service. Veillez à bien laisser en évidence la fiche de tri qui a été distribuée sous enveloppe dans les boîtes à lettres. Si besoin, vous pouvez en trouver une nouvelle à la mairie. En effet, les consignes peuvent être différentes de ce qui se pratique ailleurs.

En Vallée d'Abondance :

- Un bac (vert) pour le verre
- Un bac (jaune) pour emballages et papiers
- Un bac (gris) pour les ordures ménagères

Si vous avez un doute, il vaut mieux mettre un emballage avec les ordures ménagères qu'un non-recyclable avec les emballages car les erreurs de tri coûtent très cher.

Les cartons d'emballage devront toujours être portés à la déchèterie de Miolène.

Nos appartements ne sont pas tous très grands, mais un simple cabas réutilisable suffit pour les emballages et le papier.



Désenclavement du Chablais

L'enquête publique pour la liaison autoroutière a abouti à un avis favorable. Les services de l'État peuvent signer la déclaration d'Utilité Publique. Le SIAC, porteur du projet, devra maintenant trouver un concessionnaire pour construire et gérer l'autoroute. Était-ce la bonne, la meilleure solution ? Les avis divergent et divergeront toujours mais après plus de 20 ans de tergiversations, il fallait au moins une réponse.

Bibliothèque le Millefeuilles :

Ouverte : lundi, mercredi, vendredi de 16h30 à 18h
(Ludothèque le mercredi) Adhésion : 5€

Vous y serez toujours accueillis avec le sourire
De nouveaux ouvrages vous attendent

Au conseil municipal

C'est l'entreprise Eurovia qui a été retenue pour la réfection de la route du Rys. Les travaux ont été réalisés en octobre sur 1650m.

Il est projeté de mettre en place un accueil périscolaire pour les écoliers de la Chapelle.

La commune va reprendre la compétence entretien et balisage des itinéraires (piétons et raquettes) pour raisons de sécurité.



La future exposition sera en place pour Noël

Encore une **médaille d'Or** pour la Fruitière de La Chapelle au concours des fromages d'Abondance dans la catégorie Abondance Laitier (six ateliers participants).

Une épicerie bio à la Chapelle

Après avoir proposé avec succès ses paniers de légumes bio, Vincent Faivre, originaire de Bourgogne, va ouvrir une épicerie bio à la Chapelle, dans l'ancien magasin de sport près du local de l'ESF (ex Gai Soleil Sport). Il proposera surtout des fruits et légumes bio mais aussi de l'épicerie en vrac, produits frais (produits laitiers, fromages, laits végétaux, Vins Bio et Biodynamiques), Produits d'hygiène.

Ouvert le jeudi, vendredi et samedi de 17h à 19h30 et tous les soirs en périodes de vacances scolaires.

<https://www.bioenabondance.com/>

Tarifs de l'assainissement :

La communauté de communes du Pays d'Évian Vallée d'Abondance (CCPEVA) procède au lissage des tarifs de l'assainissement entre les différentes communes suite à la reprise de cette compétence. Cela se traduit par une augmentation pour la Chapelle de 1,48€ à 1,56€ le m³ en 2018 pour arriver en 2020 à 1,69€/m³.

Cette redevance, qui concerne les habitations reliées au réseau public d'assainissement, est composée :

*d'un prix par m³ consommé (1,69€/m³)

*d'une partie fixe (abonnement) qui varie en fonction du diamètre du compteur d'eau : 45€ pour 2018 pour un petit compteur d'appartement



Les totems ont pris place au milieu du rond-point de l'église.

Dans la vallée

Nicolas Rubin, maire de Châtel, également président de l'Association des Maires de Hte-Savoie a démissionné de son poste de secrétaire général de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne dont il semble ne plus apprécier la gouvernance actuelle. Cette association ne fédère plus, aujourd'hui, que 107 communes supports de stations sur 230 en France. Pour l'actuel président la baisse des dotations a pesé sur les finances de petites. Mais des grosses aussi sont parties : Chamonix, Megève, Samoëns, Les Carroz...

La taxe de séjour

Avec la prise de compétence tourisme, la communauté de communes devient compétente pour percevoir la taxe de séjour. Celle-ci revient au réel, perçue par l'hébergeur qui la reverse à la CCPEVA. Elle est identique dans les 20 communes de la CCPEVA (hors Évian et Châtel qui ont conservé la compétence).

La CCPEVA promet de rechercher les loueurs privés qui ne déclarent pas leurs locations et ne paient pas la

taxe de séjour et notamment ceux qui louent par AirBnB et autres plates-formes en ligne.

Rappelons que la taxe de séjour est due pour toute occupation onéreuse en hôtel, résidence de tourisme, appartement ou chalet.

L'ouverture de la RD22 repoussée

Il y a quelques jours, de nouveaux blocs rocheux se sont détachés, endommageant un engin de chantier sans faire de blessés. De nouvelles mesures de sécurisation du chantier doivent être mise en œuvre afin de garantir la sécurité des ouvriers mobilisés. La date de réouverture complète de la chaussée va donc être repoussée. L'objectif est à présent de rétablir la circulation sur une voie à sens unique (Thonon-les-Bains – Châtel) à partir des vacances de Noël.

Le 5^{ème} Wintertrail d'Oxfam est annulé et ne sera pas renouvelé. Il ne suscitait qu'un engouement et une mobilisation assez limités pour un coût important. OXFAM préfère se tourner vers un deuxième Trailwalker à l'automne en Normandie après celui du printemps à Avallon (plus de 1100 marcheurs).

L'obligation des équipements spécifiques « neige » en hiver en montagne sera probablement effective dès l'hiver 2019 (pneus neige ou chaînes ou chaussettes présentes dans le véhicule en permanence en hiver). Parlez-en à vos amis et famille qui viennent vous rendre visite, parfois sans équipements. Bien sûr l'AARCA vous préviendra en temps utile.

L'enquête résidents de la FARSM.

Les résultats complets de cette enquête seront présentés par vidéoprojection lors de l'assemblée générale. Elle a déjà suscité des commentaires intéressés, aussi bien dans la presse que chez les élus car les données qu'elle révèle n'avaient jamais été publiées jusque-là.

Remontées mécaniques 2018/2019

L'AARCA a reconduit sa convention avec la SELCA qui permet ses adhérents 2018 et à leurs enfants fiscalement à charge de bénéficier d'une réduction de 30% sur le forfait saison La Chapelle et 25% sur le « Saison Liberté » à la **caisse du Crêt-Béni**, sans date butoir (se munir des pièces d'identité correspondantes, la liste des ayants-droits est fournie par l'AARCA).

En retour, l'AARCA participe aux actions de communication et d'information de la SELCA.

Cette année verra la modernisation du réseau neige du secteur Crêt Béni (doublement de la puissance instantanée, automatisation, des enneigeurs supplémentaires) et le remplacement d'une dameuse.

Nous vous engageons à répondre aux enquêtes qui sont étudiées avec soin et permettent de faire évoluer les pratiques.

Tarifs spéciaux « Adhérents AARCA » pour la saison 2018/2019

AARCA			
Adhérents à l'AARCA (Asssocation Amicales des Résidents de la Chapelle d'Abondance)			
Domaine	Adulte	Enfant	Jeune / Sénior
SAISON La Chapelle D'abondance	277,50 €	194,50 €	235,50 €
SAISON Chapelle Liberté	447,00 €	335,00 €	402,00 €

Le domaine skiable de la Chapelle pour l'hiver 2018/2019 :



Attention : Le domaine skiable de la Chapelle-Torgon côté Braitaz s'arrête désormais à Plan de Croix, (ce qui en limite l'intérêt, surtout en basse saison quand le télésiège du Tromby est arrêté.

Assemblée générale 2018 de l'AARCA:

Vous y êtes cordialement invité(e).

Vendredi 28 décembre à 18heures

Au Foyer des 4 Saisons, parking de la Panthiaz

- * Rapports et élections statutaires
- * Présentation des résultats de l'enquête nationale sur les résidences secondaires.
- * Intervention de M le Maire de la Chapelle et des acteurs du tourisme local.
- * Pot de l'amitié

Dernière minute: *Marché gourmand* organisé par le Comité des Fêtes au centre de la Chapelle Samedi 15 décembre à partir de 18h, dimanche 16 de 10h à 18h.

Produits du terroir, animations musicales, restauration, arrivée du Père-Noël

Si ce n'est pas encore fait, renouvelez votre adhésion afin de faciliter notre travail et de continuer à recevoir nos informations.

Renvoyez votre chèque de 15€ à : Alain Haustrate, 24C rue Gambetta 77230 Saint Mard (adhesion@aarca74.com) Ou réglez par virement, (RIB joint au bulletin de janvier ou renvoyé sur demande Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier mais uniquement par courriel, merci de nous en informer par retour.